

SECTION 1 : IDENTIFICATION**Identificateur du produit****Forme du produit :** Mélange**Nom du produit :** Al+Clair**Formule :** $Al_2(SO_4)_3 \bullet 14 H_2O$ (équivalent sec)**Utilisation prévue du produit**

L'alun est utilisé comme un agent coagulant dans le traitement des eaux municipales et industrielles et des eaux usées et comme un additif dans la fabrication du papier.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable**Fabricant**

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300
Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification de la substance ou du mélange****Classification (SGH-États-Unis)**

Corr. mét. 1 H290

Corr. cutanée 1A H314

Lésion ocul. 1 H318

Aquatique aiguë 3 H402

Texte complet des phrases H : voir la section 16

Éléments d'étiquetage**Étiquetage SGH-États-Unis****Pictogrammes de danger (SGH-États-Unis)** :

GHS05

Mention d'avertissement (SGH-États-Unis) :

: Danger

Mentions de danger (SGH-États-Unis) :

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (SGH-États-Unis) :

: P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et toute autre surface exposée soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301 + P330 + P331 - En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever

Al + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un médecin.
P321 - Traitement spécifique (Voir la Section 4 de cette FDS).
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Une exposition peut aggraver la situation de personnes atteintes de troubles préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-États-Unis)
Eau	(N° de CAS) 7732-18-5	30 - 60	Non classé
Acide sulfurique, sel d'aluminium (3:2)	(N° de CAS) 10043-01-3	30 - 60	Corr. mét. 1, H290 Lésion ocul. 1, H318 Aquatique aiguë 3, H402

*Comme $Al_2(SO_4)_3 \bullet 14 H_2O$ (sulfate d'aluminium sec).

La dénomination chimique précise ou le pourcentage exact de composition sont retenus comme secret commercial [29 CFR 1910.1200].

Une plage de concentrations comme prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés a été utilisée selon les besoins en raison de la nature variable de la composition.

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Général : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible)

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir des soins médicaux si une difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Obtenir des soins médicaux si une irritation se manifeste ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Général : Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Rougeurs. Douleur. Graves brûlures cutanées. Cloques.

Contact avec les yeux : Rougeurs. Douleur. Vision trouble. Graves brûlures. Cause des lésions permanentes à la cornée, à l'iris et à la conjonctive.

Ingestion : Il est probable que l'ingestion sera nocive et aura des effets nuisibles.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Al + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales. L'alun liquide peut réagir avec certains métaux, pour produire de l'hydrogène gazeux inflammable et potentiellement explosif. L'hydrogène gazeux peut accumuler des concentrations explosives à l'intérieur d'espaces clos.

Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Non disponible

Mesures de lutte contre les incendies : Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans l'équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Forme de l'oxyde d'aluminium, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre à des températures supérieures à 760 °C (1400 °F) ou lorsque l'alun sec est enclavé dans un incendie qui implique d'autres substances en feu.

Autres informations : Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Références à d'autres sections

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (poussière, vapeurs, brouillard, gaz).

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée.

Mesures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques. Aviser les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Éliminer de manière sûre selon la réglementation locale/nationale.

Références à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Gestion de l'exposition et de la protection personnelle.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Il faut avoir recours à de bonnes pratiques d'entretien pendant l'entreposage, le transfert, la manutention pour éviter une accumulation excessive de poussière. Protéger de l'humidité.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Est conforme à la réglementation applicable.

Al + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir/stocker à l'écart de la lumière solaire directe, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Bases fortes.

Règles particulières sur l'emballage : Entreposer dans le contenant d'origine ou dans un contenant résistant à la corrosion ou muni d'une doublure.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour utilisation professionnelle seulement.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances inscrites à la Section 3 qui ne sont pas inscrites ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), gouvernements provinciaux et canadien ou le gouvernement mexicain.

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés.

Équipement de protection individuelle : Gants de protection. Gants. Vêtements de protection.

Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.

Protection cutanée et corporelle : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Porter un masque anti-poussières homologué NIOSH si la poussière présente le potentiel de devenir aéroportée.

Gestion de l'exposition environnementale : Ne pas laisser le produit être rejeté dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Effacer, vert clair, légèrement jaune, le front, ambre, ou orange comme teinte
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 1,4 - 2,6
Point de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: -15,56 °C (4 °F)
Point d'ébullition	: 101 °C (213,80 °F)
Point d'éclair	: Ininflammable
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,30 - 1,35
Solubilité	: Eau : Complètement miscible dans l'eau.
Coefficient partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

Al + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à un choc mécanique : Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'un choc mécanique.

Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à une décharge statique : Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'une décharge statique.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales. L'alun liquide peut réagir avec certains métaux, pour produire de l'hydrogène gazeux inflammable et potentiellement explosif. L'hydrogène gazeux peut accumuler des concentrations explosives à l'intérieur d'espaces clos.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir Section 7).

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Lumière solaire directe. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles. Humidité.

Matériaux incompatibles : Bases fortes. Métaux.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'aluminium. Les produits de décomposition sont corrosifs et dangereux pour la santé.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

pH : 1,4 - 2,6

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

pH : 1,4 - 2,6

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Non disponible

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeurs. Douleur. Graves brûlures cutanées. Cloques.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Rougeurs. Douleur. Vision trouble. Graves brûlures. Cause des lésions permanentes à la cornée, à l'iris et à la conjonctive.

Symptômes/lésions après ingestion : Il est probable que l'ingestion sera nocive et aura des effets nuisibles.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ :

Eau (7732-18-5)	
DL₅₀ orale chez le rat	> 90 000 mg/kg

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité Non classé

Persistance et dégradabilité Non disponible

Potentiel de bioaccumulation Non disponible

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

Al + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

SECTION 13 :DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer la matière de rebut conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Écologie - Matière de rebut :Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 :INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément au DOT

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (CONTIENT DU SULFATE D'ALUMINIUM)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN3264

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : III

Numéro GMU : 154



14.2 Conformément à l'IMDG

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A.(CONTIENT DU SULFATE D'ALUMINIUM)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN3264

Groupe d'emballage : III

Codes d'étiquette : 8

EmS N° (incendie) : F-A

EmS N° (déversement) : S-B



14.3 Conformément à l'IATA

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A.(CONTIENT DU SULFATE D'ALUMINIUM)

Groupe d'emballage : III

Numéro d'identification : UN3264

Classe de danger : 8

Codes d'étiquette : 8

Code GMU (IATA) : 8L



14.4 Conformément au TMD

Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A.(CONTIENT DU SULFATE D'ALUMINIUM)

Groupe d'emballage : III

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN3264

Codes d'étiquette : 8



SECTION 15 :INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux américains

Alun liquide	
Clean Water Act	
Nom ingrédient	Quantités à déclarer
Acide sulfurique, sel d'aluminium (3:2) (10043-01-3)	£ 5,000 (2,270 kg)
Alun liquide	
SARA - Section 311/312 - classes de danger	Risque immédiat pour la santé (aigu)

Al + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Eau (7732-18-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3:2) (10043-01-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

États-Unis Réglementation des États

Alun liquide()

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3:2) (10043-01-3)

États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir

États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement

États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

Réglementation canadienne

Alun liquide

Classification SIMDUT

Catégorie D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques
Catégorie E - Matières corrosives



Eau (7732-18-5)

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Classification SIMDUT

Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

Acide sulfurique, sel d'aluminium (3:2) (10043-01-3)

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Classification SIMDUT

Catégorie E - Matières corrosives

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de Révision : 11/04/16

Sommaire de la révision: : L'article 11

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200.

Phrases complètes des textes du SGH :

Aquatique aiguë 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu, Catégorie 3
Lésion ocul. 1	Lésions oculaires graves/irritation des yeux Catégorie 1
Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1
Corr. cutanée 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques

AI + Clair

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Partie responsable de la préparation du présent document

CHEMTRADE LOGISTICS, INC.

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.



Modèle de FDS de Chemtrade Amérique du Nord